



COMMISSION ARBITRES

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°574

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, DETHOOR Sylvain, CUSANNO Stephane, YUKSEL Ferdinand, TREVISAN Ludovic, .

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, AKYUREK Mustafa.

NOTE D'INFORMATIONS

INFORMATIONS ET INDISPONIBILITES ARBITRES –

Lors de l'Assemblée générale annuelle de début de saison, la Commission des Arbitres (CDA) demande aux arbitres de réitérer impérativement leur demande de renouvellement de dossier ; ce dernier comprenant le dossier médical arbitre et la licence dès la saison en cours écoulée, soit à partir du mois de Juin pour être à jour à la reprise : fin août (pour la Coupe de France) ou au plus tard début Septembre.

A la reprise 2022-2023, comme la saison dernière pour le début du championnat, nous nous retrouvons en effectif réduit quant aux désignations dû à un manque de sérieux de certains arbitres. Sur 74 dossiers d'arbitres, nous avons dû en retourner 39 à l'expéditeur car ils étaient incomplets. Début septembre 2022, seulement 85 arbitres adultes ont validé leur dossier sur 230 inscrits. De ce fait, pour pouvoir désigner sur les rencontres de début de saison, nous sommes confrontés à :

- Des désignations avec 3 arbitres en D1, plus la catégorie D2.
- Impossibilité de désigner en catégories D3, D4, féminines, etc.

De ce fait, le Comité Directeur du District a dû faire un choix concernant l'arbitrage à 3 en catégorie D1 pour récupérer un maximum d'arbitres et ne pas délaisser de clubs des catégories inférieures qui se sentent lésés de n'avoir aucun directeur du jeu pour leurs matchs.

La CDA regrette le manque d'effectif et aurait préféré avoir un arbitrage avec 3 arbitres dans toutes les catégories ; mais contre mauvaise fortune bon cœur, elle n'avait que cette solution ! Comme la saison dernière, un collectif d'arbitres insatisfaits de cette décision (toujours les mêmes) s'est mis indisponible pour convenance personnelle en guise de contestation envers les instances dirigeantes.

La CDA et les désignateurs concernés prennent en compte les indisponibilités saisies par ses arbitres, effectuées du 15/10/2022 au 31/01/2023.

L'arbitrage ne se faisant pas à la carte, les arbitres indisponibles en signe de contestations durant cette période n'auront pas de matchs du fait de cette « indisponibilité ».

Merci à la quinzaine d'arbitres concernés de ne pas contacter les désignateurs pour desideratas ou demandes personnelles.

La CDA réunie en session plénière a entériné à la majorité la non-désignation complète (District et Ligue) des arbitres concernés.

M. YUKSEL Ferdinand n'a pas pris part au vote.

Stage de rattrapage des arbitres

Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.

Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS
AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC**

CAP LIGUE

Date de la Formation mi-janvier 2023 (date et jour à définir par la Ligue)

La CDA choisit les candidats qu'elle présente en fonction de la préparation et peut difficilement présenter comme candidat Ligue un arbitre qui n'arbitre pas dans ses propres compétitions, la CDA ne pouvant observer pendant la période d'indisponibilité et d'autant plus que celui-ci ne sera pas préparé au mieux en cas de réussite à la théorie et au test physique de la Ligue.

De ce fait, les arbitres candidats à la formation Cap Ligue 2022-2023, étant indisponibles jusqu'au 30 décembre 2022 ne pourront pas être retenus pour leur candidature de la formation citée plus haut.

OBSERVATIONS

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

TUTORATS

Comme vu au stage des arbitres le 10/09/2022 les candidatures pour effectuer les tutorats sont à faire parvenir à la CDA le plus rapidement possible au responsable concerné (Luc VAGNEUX).

Candidatures Tutorat reçues

- BRIOUA Mourad
- HOCINE Halime sur MATHIEU Lucie

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

AUDITION

Suite à absence à l'audition du mardi 27 sept 2022, de M. SAID Salime (excusé par sms), la CDA décide de ne pas le désigner jusqu'à comparution un mardi à sa convenance.

Merci à M. SAID Salime de nous donner ses disponibilités.

Date d'effet de non désignation : lundi 3 octobre 2022.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.